

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

## Extrait du procès-verbal

### des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 26

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

#### Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER  
Adjoints au Maire  
M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul  
BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine  
GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M.  
Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN,  
Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric  
BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte  
SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

#### Absents excusés :

Patrick DELSART  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST



## 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. le Maire

### 5.2. Intégration voirie communale pour DGF : rue du Tokay

#### DELIBERATION D22012026/02

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.  
A ce jour, il est possible d'intégrer à la voirie communale : rue du Tokay, dont la voirie vient d'être rétrocédée,  
en vue de la nouvelle déclaration de voirie DGF 2026, pour un versement ajusté en 2028.  
Mètres linéaires à rajouter :  
Rue du Tokay : 144 ml  
Mètres linéaires actuels déclarés : 26 179 ml  
Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 26 323 ml.

**Vu** la délibération DEL 20260122/01 de rétrocession du 22 janvier 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** le classement de la voirie en section 23 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

**DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

**AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**PRECISE** que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 26 323 ml.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH  
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL  
La secrétaire de séance,

